Châteauguay

RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2186-2-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-2186-23 D'UN MONTANT DE 1 850 000 $ VISANT L'ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE PAIE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, À LA VALEUR, VISANT L'AUGMENTATION DU MONTANT À 2 300 000 $, POUR UN MONTANT DE 1 418 000 $ SUR 10 ANS ET 882 000 $ SUR 5 ANS.

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2025-11-629, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 2 du règlement d'emprunt E-2186-23 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition et implantation d'un système de gestion des ressources humaines et de paie selon le devis préparé par madame Cynthia Dionne, trésorière, en date du 29 octobre 2025, incluant les contingences pour travaux et frais incidents honoraires professionnels et les intérêts sur emprunt temporaire, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et remplace le devis à l'annexe « A » du règlement d'emprunt E-2186-23.

Article 3

Le montant de « 1 850 000 $ » inscrit à l'article 3 du règlement d'emprunt E-2186-23 est remplacé par « 2 300 000 $ ».

Article 4

L'article 4 du règlement d'emprunt 2186-23 est remplacé par le suivant :

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 418 000 $ sur une période de 10 ans.

Le conseil est également autorisé à emprunter une somme de 882 000 $ liée aux honoraires professionnels sur une période de 5 ans.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 29 janvier 2026.

Le maire,	**La greffière adjointe,**
_____	_____
Éric Allard	**Rebecca Monaco, avocate**

Avis de motion :	24 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	24 novembre 2025
Adoption du règlement :	8 décembre 2025
Tenue du registre (si applicable) :	12 au 16 janvier 2026
Approbation par le MAMH :	27 janvier 2026
Entrée en vigueur du règlement :	29 janvier 2026

Châteauguay

DEVIS ESTIMATIF
PROJET D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION

N° DE PROJET PTI : F23-027-01

TITRE DU PROJET : ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE PAIE

	Coûts directs des travaux, acquisitions, dépenses et autres éléments connexes					
	Nature de coût	*Coûts directs - description*	*Proportion %*	*Montant avant taxes*	*Total taxes nettes, arrondi*	*Nature*
Travaux	1	*LOGICIEL - SYSTÈME INTÉGRÉ DE RESSOURCES HUMAINES ET DE PAIE*	32,0%	685 000	719 200	*5 - AMEUBLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS BUREAU\5.1 - Équipement informatique*
	2	*HONORAIRES PROFESSIONNELS*	39,3%	840 000	881 900	*5 - AMEUBLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS BUREAU\5.1 - Équipement informatique*
	3	HONORAIRES INTERNE PROJETS	28,7%	645 000	646 000	*5 - AMEUBLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS BUREAU\5.1 - Équipement informatique*
	4		0,0%		-	
	5		0,0%		-	
		Total des frais principaux	100,0%	2 170 000	2 246 100	

Frais incidents	Frais incidents calculés sur les coûts directs selon le partage suivant (maximum 30% incluant les taxes nettes) :		*Taux*	*Montant avant taxes*	*Total taxes nettes, arrondi*
	CON	Contingences pour travaux et frais incidents honoraires professionnels (maximum 20 %)	0,0%	-	-
	INT	Intérêts sur emprunt temporaires (sans taxes) (maximum 10 %)	2,5%	54 000	54 000
		Total des frais incidents	2,5%	54 000	54 000

2 300 000 TOTAL ARRONDI AU MILLIER $

Cynthia Dionne
Signature du gestionnaire responsable

29/10/2025
Date

CYNTHIA DIONNE, TRÉSORIÈRE
Nom et titre du gestionnaire en caractères d'imprimerie

H: Finances/Comptabilité/Règlements/ , Devis estimatif